

UN ANCIEN CONFÉDÉRÉ FRANÇAIS SE PLAINT AU GÉNÉRAL BUTLER



Lettre d'Antoine Masson Introduction de Serge Noirsain

M. Lee Kenneth est un ancien professeur d'histoire de l'Académie navale d'Annapolis en Maryland. Il est aussi l'auteur de trois excellents ouvrages sur la guerre civile américaine : *Marching through Georgia* (Harper Perennial, 1995) ; *Sherman, a Soldier Life* (Harper Perennial, 2001) et *Gettysburg 1863, le Tournant de la Guerre de Sécession* (Economica, Paris 1997). Dans le cadre de notre amitié, il m'a fait parvenir cette étonnante lettre qu'il découvrit, il y a quelques années.

Antoine Masson était un Français qui s'était engagé dans la compagnie D du 8^e régiment d'infanterie du Vermont à l'époque où cette unité campait près du bourg de Thibodeaux en Louisiane.

Ce placet n'est pas daté, mais son contexte permet de le situer à la fin de l'année 1862 ou au début de la suivante. A cette époque de la guerre, seule la Louisiane orientale se trouvait entre les mains des forces fédérales que commandait alors le général Benjamin F. Butler. Les Sudistes l'avaient surnommé « la Bête » parce qu'il avait menacé de traiter comme des prostituées dans l'exercice de leur art, les « ladies » de La Nouvelle-Orléans qui formuleraient des propos injurieux ou adopteraient une attitude offensante vis-à-vis des officiers ou des couleurs nordistes. Il faut savoir que cette rigueur s'inscrivait dans les insultes que ces « ladies » proféraient chaque fois qu'elles croisaient un officier fédéral.

Après un bref « stage » dans l'armée confédérée, le Français Antoine Masson s'était enrôlé dans les forces adverses. On ne peut pas savoir à quoi il s'attendait vraiment, mais il adressa la lettre ci-après à son commandant en chef, en l'occurrence Ben Butler, pour invoquer son problème linguistique (il ne parlait ni comprenait l'anglais) afin d'obtenir son retour à la vie civile.

Doc^e Masson long
8^e 10^e 12^e Co D.

Don, défaut de langue
Demande
en décharge totale
et solution d'insinuation
ou contrôle affiché
copie.
9

Monsieur le Général commandant le Depot de gaffe
à New-Orléans.

Général.

Confiant en votre justice, j'ai le bonheur de
venir vous remettre (ou me remettre) tout fait de
cette liberte et de l'expression en sa langue,
quelques remarques ou réclames à mon
sujet, que vous remarquerez aussi simples que
justes et fondées sur :

1^o Mes qualités et mon défaut absolu de
langue. 2^o La fautive situation dans l'in-
compétence de tout droit résultant d'un double
emploi de service.

3^o Changer à ce pays, encore plus à
sa langue, je n'y suis pas sorti également
dans les événements qui s'agissent. Existente à
New-Orléans après avoir reconnu l'oubli d'un
si onus fou (la rébellion n'ayant fait venir)
je l'ai réparé maintenant sans bon
du mal ne commencent pas la langue;
Il est de toute évidence que ne sachant

par la langue je suis plutôt nuisible qu'utile au
bien du service, et qui étant avec des gens que je
ne comprends pas, je pourrais causer des troubles
involontaires par des méprises qui entraîneraient
à la fin de la conséquence dont je ne puis être
responsable dans le cas d'insubordination ou de
la perturbation dans l'ordre des choses. Ainsi
si on me garde, je ne puis obtenir des ordres
dont je ne puis même tout à fait comprendre
le sens et que je ne puis rendre que par des sons
inintelligibles pour la nouvelle tentative qui
me relève de la prison. Or il faut que je reste bouche
close pour ne pas donner à rire; avoir la parole
et rester muet est un contre-sens incohérent qui
démontre ma nullité au régiment.

Et à l'époque de la malheureuse situation de
cette partie du pays et entièrement à son occupa-
tion par les jours féroces, étranger sans appui
et quoique indifférent à toute discordance civile, je
fus obligé d'employer le seul moyen que l'hon-
neur d'alors, chargé de despotisme, offrait aux
gens dont le ventre affamé n'a plus d'oreilles et cela
de la faire voler. Après 8 mois d'errance, la
victoire me rendit à la liberté, en débarrassant les rangs
de l'insurrection, où on avait enchaîné la
crainte d'une dévotion arbitraire, pratiquée par la
bande d'alors; j'ai des preuves irrécusables
de dévouement et recommanda qualité d'homme

je n'aurais dû jamais faire aucun acte contraire à cette
qualité, et que, par conséquent, ayant fait pour un parti,
j'ai dû répéter l'erreur commise, en faisant pour l'autre.
Ce que j'ai fait pour l'un, afin qu'il y ait compensation
sans doute je suis le champion des nobles idées, des causes
justes, mais il ne faut pas non plus que, pour les
intérêts tout autres, je vienne à être plus maltraité que
ceux qui ont tout à gagner dans ces sortes d'affaires, pour je
ne suis regardé, que comme un instrument complètement
étranger. Les résolutions d'ouvrir des faits et les faits des causes
écoulant de la liberté d'action impliquant le droit d'opinion
qui est nul, impuissant, sans effet et même contraire par
violation des choses qui me mettent dans une position semblable
à celle de Samson, dont s'exprime toujours suspendue au dessus de la
tête, n'est pas une perspective brillante et du plus agréable. En effet,
je ne puis être mis au même rang, si je n'ai pas les mêmes
droits garantis par les lois de toutes nations, et, en
ce qui est de moi, si, dans des circonstances comme celles du 4th
M^{rs} au boyon de Hollande, je me suis trouvé tout-à-coup
à la merci d'une horde de gradations, qui ont eu le bon sens
d'une reddition d'armes sans un seul coup de feu, sans la moindre
résistance à une capitulation sans conditions, et qui ont, depuis,
assassiné plutôt que fusillé, sans raison juste, des individus étrangers
regardés par eux, comme coupables de trahison envers l'Etat,
non reconnu, et sans possibilité d'être recueillis dans un lieu de
cet Etat, pour lequel ils avaient juré d'acquiescer un serment
sans foi, me trouvant au même cas, malgré tout devint une
chute de Charibde en Scylla; après avoir vu le danger de
l'un, je me trouvais exposé à retomber dans les abîmes de l'autre.

Mais, faut-il en, vous n'avez pas même le droit de
vous plaindre; la nécessité qui vous faisoit agir ainsi,
même sans connaissance de cause, est une loi dans les combats,
guerres, quoiqu'il advienne. sont le droit d'être hors
des positions dangereuses, aussi difficile qu'inutile, qui
ont une impossibilité dans l'accomplissement de l'engagement
et du plus souvent de mes vœux: celui de l'utilité
personnelle; et si me trouvant par le risque de la guerre
à la merci d'un ennemi sans pitié de mon droit, je serais
infailliblement victime d'un événement qui précéderait
alors inutile à la cause; et le sang ne s'achète que par
sang et celui versé sans fruits devient inutile, et on doit
rejeter ceux dont le leur ne peut rendre aucun service.

En ajoutant à ces raisons, le sacrifice
de mes intérêts personnels que j'ai négligés jusqu'au
point de m'être vu au Consulat de France, où des affaires
d'urgence me rappellent, j'ai avec juste raison confiance
en votre humanité, et que vous dignement prendrez en
considération la position de celui qui attend de votre
équité bien connue, cette justice.

J'ai l'honneur, d'être avec respect,

Général

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

H. Masson.

875 21^{me} Vie. C. D.

Compte Stover, qui Liberman.